

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 11 (1965)

Heft: 6-7

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE...

CANTON DE BALE

† GEORG SCHMIDT

Le professeur Georg Schmidt, ancien directeur du musée des beaux-arts, de Bâle, est mort le 26 mai à l'âge de 69 ans. Fils d'un professeur de géologie, le défunt avait fait ses études à l'université de Bâle. Après avoir été bibliothécaire, assistant dans un musée et critique d'art de la « National-Zeitung », M. Schmidt dirigea le musée des beaux-arts de sa ville de 1939 à 1961. Il fut aussi professeur d'histoire de l'art à l'académie des beaux-arts de Munich. On lui doit de nombreuses publications et traductions.

SOCIETE DES PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES

La Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses a fêté son centième anniversaire à Bâle. Alors que la Société avait consacrée la matinée du 12 juin aux affaires internes, une manifestation a eu lieu en fin d'après-midi au Casino.

M. Marcel Berincioli, président central, salua l'assistance. Puis, M. Schaffner, Conseiller fédéral, a apporté les vœux du Conseil fédéral et a excusé M. Tschudi, retenu ailleurs par les devoirs de sa charge. Dans son allocution, M. Schaffner évoqua les relations qui existent entre l'art et l'Etat, retracca l'histoire de la Société, et se félicita de la création de la commission fédérale des beaux-arts qui apporte beaucoup à la vie artistique suisse.

MM. Zschokke, Conseiller d'Etat, et Adrien Holy, peintre et président de la commission fédérale des beaux-arts, ont également pris la parole. Une réception a terminé cette manifestation, accompagnée d'une exposition des œuvres des membres.

CANTON DE BERNE

DECLARATION DU « RASSEMBLEMENT JURASSIEN » DU DISTRICT DE COURTELARY

La Fédération du Rassemblement Jurassien du district de Courtelary communique :

« Quelques citoyens du canton de Soleure, qu'anime un pasteur bernois, sont intervenus dans les affaires de la société jurassienne d'émulation. Ils s'agitent parce que cette association culturelle qui a siégé à Saint-Imier, le 5 juin a fait appel au professeur Hanse, de l'Université de Louvain, pour par-

REVUE DE PRESSE...

ler de l'universalité de la langue française. La fédération du rassemblement jurassien du district de Courtelary tient à déclarer ce qui suit :

1. — Les Jurassiens d'Erguel sont attachés à la culture française et à tous ceux qui s'efforcent de la défendre et de l'illustrer. Une causerie comme celle du professeur Hanse est non seulement une nécessité à l'heure actuelle, mais elle est un honneur auquel les autochtones et les Romands établis chez nous sont particulièrement sensibles.

2. — Les Jurassiens, et l'émulation elle-même, ont toujours défendu le principe de la territorialité des langues. Il en résulte que les immigrés alémaniques domiciliés dans le Jura romand (sur lesquels se fonde principalement l'U.P.J.) doivent se soumettre à la règle de l'assimilation, tout comme les citoyens qui vont s'établir librement dans le canton de Soleure. Les uns et les autres sont tenus de respecter la culture de leur pays d'adoption et de s'y adapter.

3. — Le respect de l'intégrité culturelle du Jura exige que celui-ci puisse entretenir des rapports étroits et normaux avec les hommes et les peuples de langue française. Les manifestations déplacées de Pro-Bernois mal intégrés ou de bilingues marginaux prouvent une fois de plus que la sécurité ethnique du peuple jurassien n'est pas assurée et que l'autonomie politique du Jura est une nécessité. »

LE CENTENAIRE DE L'ARMEE DU SALUT

L'Armée du Salut a donné le 16 juin à Berne une conférence de presse, en présence de délégués des autorités, pour exposer ses cent ans d'activité et fournir des précisions sur les fêtes qui marqueront ce centenaire. C'est en 1865 que, fondée par l'Anglais William Booth, l'Armée du Salut commença son activité à Londres. Depuis lors, elle s'est développée dans le monde entier. Elle compte aujourd'hui 25.000 officiers et plus de 100.000 collaborateurs laïques, qui prêchent dans 162 langues.

Une grande manifestation sera organisée en Suisse les 25 et 26 septembre prochains pour fêter le 100^e anniversaire de l'Armée du Salut. Le programme prévoit un cortège dans les rues de la ville fédérale, un festival, un service divin et une grande fête à laquelle les autorités suprêmes de notre pays ont déjà promis leur participation.

LA SUISSE A RATIFIE LA CONVENTION DE NEW-YORK

Le 1^{er} juin 1965, l'Observateur suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies a déposé auprès du secrétaire général de cette organisation l'instrument portant ratification par la Suisse de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères du 10 juin 1958 (dite Convention de New-York). La Convention entrera en vigueur pour la Suisse le 82^e jour après la date de ce dépôt, soit le 30 août 1965.

Par la Convention de New-York les Etats contractants s'engagent, sous des conditions déterminées, à reconnaître et à exécuter les sentences arbitrales rendues à l'étranger au sujet des différends de droit privé entre personnes physiques ou morales. En se prévalant d'une possibilité offerte par la Convention, la Suisse, de même que la majorité des autres Etats contractants, a déclaré qu'elle appliquera la Convention à la reconnaissance et à l'exécution des seules sentences rendues sur le territoire d'un autre état contractant.

Outre la Suisse, les Etats suivants font actuellement partie à la Convention : République Fédérale d'Allemagne, République Arabe-Unie, Autriche, Biélorussie, Bulgarie, Cambodge, République Centrafricaine, Ceylan, Equateur, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Israël, Japon, Madagascar, Maroc, Niger, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Syrie, Tanzanie, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Ukraine et Union Soviétique.

La Convention de New-York remplace le protocole de Genève relatif aux clauses d'arbitrage du 24 septembre 1923 et la Convention de Genève pour l'exécution des sentences arbitrales étrangères du 26 septembre 1927 dans les rapports entre la Suisse et les Etats qui, ayant été liés par les deux accords de Genève, sont devenues parties à la Convention de New-York.

CHANGEMENT DE PRESIDENT A L'AIDE SUISSE A L'ETRANGER

L'assemblée des délégués de l'Aide Suisse à l'Etranger s'est réunie à Berne, sous la présidence de M. Karl Schmid, Bassersdorf. Elle a approuvé à l'unanimité le rapport annuel et les comptes pour 1964. Il ressort que l'aide suisse à l'étranger a utilisé pour ses diverses actions une somme de 3,45 millions de francs. Ces fonds proviennent de collectes et de subventions fédérales. Il ressort en outre d'un exposé sur le déroulement de la dernière collecte de printemps que le résultat brut au 9 juin 1965 était de 1.708.097 francs et qu'il se rapprochait de l'heureux résultat de l'an dernier.

Après sept ans d'activité, le président Schmid se retire. Pour lui succéder, l'assemblée a élu à l'unanimité M. Walter Stutzer, rédacteur en chef, de Herrliberg (Zch). L'assemblée des délégués a ensuite observé une minute de silence à la mémoire du défunt ancien directeur de Caritas, M. A. Studer-Auer, de Lucerne. Puis elle a confirmé pour une nouvelle période les membres se mettant à disposition pour la nouvelle période, en élisant comme nouveaux membres : M. A. Daeniker, Ambassadeur, Berne (aide suisse à des régions extra-européennes), Mme Suzanne Danand, Vesenaz-Genève (alliance de sociétés féminines suisses), directeur René Juri, Brugg (union suisse des paysans), le vicaire P. Kuhn, vice-directeur, Lucerne (union suisse de Caritas), M. Emo Patocchi, Gerra-Gambarogno (œuvre suisse d'entraide ouvrière), M. Hans Schindler,

Zurich (fondation suisse pour l'aide technique aux pays en voie de développement) et Mme B. Strebel-Petermann, Toot (ligue suisse des femmes catholiques). La fondation du village d'enfants Pestolazzi, Trogen, a été admis comme nouveau membre associé de l'Aide Suisse à l'Etranger.

MODIFICATIONS DANS LE SERVICE POSTAL AVEC L'ETRANGER

De nouvelles prescriptions entreront en vigueur dans le service postal international le 1^{er} janvier 1966. Les principales modifications concernent les envois de la poste aux lettres et les colis.

Limites de dimensions : Pour les envois sous forme de rouleaux sont applicables les dimensions maximums suivantes : longueur plus deux fois le diamètre, 104 cm, sans que la plus grande dimension puisse dépasser 90 cm. Les envois dont les dimensions sont inférieures aux minimums fixés (10 par 7 cm) sont néanmoins admis, s'ils sont pourvus d'une étiquette-adresse rectangulaire dont les dimensions ne sont pas inférieures à 10 par 7 cm.

Imprimés sous forme de cartes : Si pareils imprimés sont expédiés à découvert sans bande ou enveloppe, ils doivent présenter la forme, la consistance et les dimensions d'une carte postale : maximum 15 par 10,7 cm, minimum 10 par 7 cm.

Imprimés à taxe réduite : D'après la Convention Postale Universelle, seuls les produits d'impression proprement dits, et non les reproductions obtenues par polycopie, peuvent être admis à la taxe réduite des imprimés. La concession actuelle, à savoir l'admission à la taxe réduite.

Papiers d'affaires : Cette catégorie d'envois est supprimée. Ces documents admis jusqu'ici à la taxe des papiers d'affaires sont passibles de la taxe des lettres. Sont en revanche admis au tarif des imprimés les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits d'ouvrages ou de journaux, les devoirs originaux et corrigés d'élèves, ainsi que les envois de la poste aux lettres échangées entre élèves d'écoles.

Echantillons de marchandises : La définition donnée par la Convention est la suivante : « L'échantillon est un spécimen ou un fragment d'une marchandise qui, offert gratuitement, a pour but de faire connaître et apprécier cette marchandise en vue de la vente et qui n'est pas destiné à l'échange avec un tiers contre un paiement quelconque. » L'objet expédié comme échantillon doit porter la mention : « spécimen gratuit » ou « échantillon gratuit » en vertu de ces dispositions, seuls peuvent encore être admis à la taxe des échantillons les objets servant à l'échantillonnage proprement dit.

Modalités d'affranchissement. Journaux en abonnement : La mention « abonnement-poste » ou « abonnement direct », apportée en suscription sur les journaux ou paquets de journaux et écrits périodiques qui sont expédiés en vertu de l'arrangement concer-

nant les abonnements aux journaux et écrits périodiques, doit être suivie de l'indication « port payé » (p.p.).

Cartes postales avec réponse payée : Les indications « carte postale avec réponse payée » et « carte postale-réponse » doivent être imprimées.

Envos recommandés : Les envois recommandés doivent porter au recto, en caractères très apparents, l'en-tête « Recommandé » accompagné, le cas échéant, d'une mention analogue dans la langue du pays d'origine.

DON SUISSE DE LA FETE NATIONALE 1965

La collecte 1965 du Don suisse de la Fête nationale a commencé le premier juin par la vente des timbres Pro Patria. Les surtaxes de 5 et 10 ct. sont destinées cette fois aux Suisses de l'étranger. Il s'agit d'abord de soutenir l'utile activité du Secrétariat des Suisses à l'étranger de la Nouvelle société helvétique ; une aide financière est également prévue pour les écoles suisses en terre étrangère, et pour le « Fonds de solidarité » — cette institution de prévoyance mutuelle par laquelle les Suisses expatriés se prémunissent réciproquement contre les aléas de la vie à l'étranger et leurs conséquences économiques parfois tragiques.

Le Don suisse de la Fête nationale a demandé à tous les Suisses restés au pays de témoigner eux aussi leur solidarité avec leurs compatriotes du monde entier, en répondant avec empressement et générosité à l'appel du Don suisse de la Fête nationale de cette année.

LE REGIME DE L'AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES PAR DES PERSONNES DOMICILIEES A L'ETRANGER

La commission du Conseil National appelée à examiner le projet d'arrêté fédéral prorogeant le régime de l'autorisation pour l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger a siégé sous la présidence de M. Otto Hess et en présence de M. le Conseiller Fédéral Von Moos.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la commission a décidé, dans la discussion par articles, d'aller plus loin que le Conseil des Etats en ce qui concerne la situation de nos compatriotes à l'étranger et de les soustraire complètement au régime de l'autorisation. Elle a en revanche rejeté une proposition tendant à accorder aux autorités fédérales un droit de recours contre les autorisations accordées en première instance cantonale. La commission, d'accord avec le Conseil des Etats, a fixé la durée d'application du nouvel arrêté à cinq ans, mais sans prévoir la possibilité pour l'Assemblée Fédérale de la prolonger de cinq ans au maximum.

Au vote d'ensemble, la commission a approuvé le projet d'arrêté ainsi modifié, sans opposition et avec quelques abstentions.

LE NOUVEAU « RHEINGOLD » : VITESSE, SECURITE, CONFORT

Vitesse, sécurité confort. Telles sont les caractéristiques du nouveau Trans-Europ-Express « Rheingold ». Les voyageurs — et ils sont déjà fort nombreux sur le parcours prolongé de Bâle à Genève — ne tarissent pas d'éloges sur ce rapide qui relie en 11 h 30 Genève à Amsterdam que sépare une distance de près de 1.100 km. Dans la plaine du Rhin, il file constamment à une vitesse variant entre 120 et 140 km à l'heure avec des pointes de 160 km entre Fribourg-en-Brisgau et Mannheim.

Créé bien avant la guerre déjà par les Chemins de Fer Allemands, soucieux d'établir une nouvelle relation directe de jour entre la Hollande et la Suisse, le « Rheingold » n'a cessé d'être perfectionné et modernisé. Il ne comprend que des voitures de première classe. Toutes sont climatisées. Un des véhicules, la voiture panoramique à double étage, attire les voyageurs désireux de mieux admirer le paysage, et véritablement celui-ci ne cesse d'enchanter le regard, que ce soit le long des rives du Léman, sur le plateau suisse, dans la vallée du Rhin entre la ligne bleue des Vosges et celle plus accidentée du massif de la Forêt Noire, ou plus loin, à travers le vignoble du Palatinat, puis entre les collines couronnées de châteaux et à travers lesquelles le fleuve s'est frayé difficilement sa voie, ou encore dans les plaines de Hollande sillonnées par d'innombrables canaux.

La cuisine et la plonge de la voiture-restaurant se trouvent également sur deux étages. Toutes les voitures sont pourvues, à part les appareils de freins ordinaires, de freins de voie magnétiques qui permettent de provoquer, en cinquante secondes, l'arrêt d'un train lancé à la vitesse de 160 km/h.

Le prolongement du « Rheingold » jusqu'à Genève établit de nouvelles communications fort intéressantes. A Berne, il donne correspondance à un nouveau train pour Interlaken et Brigue et, dans cette dernière gare, au « T.E.E.-Cisalpin » vers Milan. A Lausanne, le « Rheingold » relève la correspondance de ce même Cisalpin en provenance de Milan, ce qui donne une nouvelle relation T.E.E.-Milan-Genève. Dans cette dernière ville enfin, les voyageurs du « Rheingold » trouvent les trains de nuit pour la Riviera et l'Espagne.

EMPRUNT 5 % GRANDS MAGASINS GLOBUS

Pour permettre le financement de l'expansion de l'entreprise et de ses sociétés affiliées, ainsi que le remboursement, respectivement la conversion, de l'emprunt 3 % de 1953 arrivant à échéance le 1^{er} juillet 1965, les Grands Magasins Globus, Zurich, émettront un nouvel emprunt de 25 millions de francs, au taux de 5 % et d'une durée de 15 ans au maximum. Un consortium bancaire placé sous la direction de la Société de Banque Suisse a pris cet emprunt ferme et l'a offert en souscription publique du

10 au 16 juin au prix de 100 % plus 0,60 % demi-timbre fédéral d'émission.

En 1964, le mouvement d'affaires total du Groupe Globus a atteint presque 250 millions de francs, dont 80 millions de francs concernant « ABM Au Bon Marché », qui est son affiliation la plus importante. A côté des Grands Magasins Globus et ABM existent également, en divers endroits, « Herren Globus AG » qui sont des magasins spécialisés en vêtements pour messieurs. De plus, Globus possède également une affiliation en France, c'est-à-dire, les « Grands Magasins du Globe S.A. » à Mulhouse.

Sur un chiffre de bilan à fin 1964 de 89 millions de francs, 72 millions représentent les fonds propres, dont 42 millions de capital versé et 30 millions de bénéfices réinvestis. Il s'ensuit que, même après le présent emprunt — qui portera les engagements à long terme à Fr. 30 millions — la structure financière de l'entreprise sera encore très solide.

LA LIGUE SUISSE DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL ET LA NAVIGABILITE DU RHIN ET DE L'AAR

Le comité central de la ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national (Schweizer Heimatschutz), réuni à Berne sous la présidence de M. Ariste Rollier, procureur général, s'est occupé de la question de la navigabilité du Rhin et de l'Aar. Comme base de discussion, il a pris le rapport final de la commission d'étude de l'association suisse pour l'aménagement des eaux ainsi que le rapport du Conseil Fédéral.

Après avoir entendu des exposés pour et contre du directeur, H. Wanner, de Bâle, et du Conseiller National J. Baechtold, président de la ligue suisse pour la protection de la nature et après une discussion nourrie, le comité central a pris à l'unanimité la décision de s'opposer aux projets tendant à rendre navigable le haut Rhin jusqu'au lac de Constance et l'Aar jusqu'au lac de Neuchâtel, car elle y voit une menace pour le paysage et l'aspect traditionnel de villes d'une importance nationale, notamment pour la région entre le bas-lac et Schaffhouse, près de Stein-Am-Rhein, dans les gorges de l'Aar près de Brougg et pour le parcours de l'Aar Bueren-Soleure.

La ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national constate qu'aujourd'hui encore manquent des bases juridiques efficaces de la planification nationale et régionale, pour une protection durable du paysage et de zones de rétablissement, ainsi que les installations nécessaires pour protéger les eaux contre la pollution. On n'a pas encore mis de limitations pratiques aux répercussions négatives directes et indirectes de la navigation sur le haut-Rhin et sur l'Aar.

LES 100 ANS DE LA MAISON WANDER S.A.

La maison Wander S.A., dont le siège est à Berne, fête cette année ses 100 ans d'existence. Cet événement a été marqué à Berne par une cérémonie qui s'est déroulée au

Stadttheater de la ville en présence des représentants des autorités du canton, de la ville et du conseil de bourgeoisie, de l'Université de Berne, de la science, de l'économie. On remarquait en outre d'autres notabilités.

Devant une salle comble, le président du conseil d'administration, M. G. Wander, a retracé l'historique de la maison Wander et les efforts que celle-ci a entrepris dans la recherche en ce qui concerne notamment la nutrition et l'alimentation des êtres humains.

A la suite de son exposé, M. Wander a annoncé que la firme avait décidé de verser une somme de 500.000 frs à l'Etat de Berne dans le cadre du développement futur de la recherche scientifique. Cette somme sera utilisée, selon le désir de la donatrice, pour la construction d'un foyer pour étudiants afin de surmonter la pénurie de logements pour ceux-ci. De plus, 100.000 frs ont été versés à la fondation pour l'encouragement de la recherche scientifique.

M. E. Schneider, président du conseil exécutif du canton de Berne, a remercié.

Ont encore pris la parole le professeur Westfahl, de l'Université de Fribourg-en-Brisgau et de la Société Max Planck, le professeur Walter Hadorn, directeur de l'Institut de médecine de l'Université de Berne, et le professeur A. Von Muralt.

NOUVELLES LOIS CONCERNANT LA NAVIGATION MARITIME SUISSE

Le Conseil Fédéral a publié deux messages relatifs à la navigation maritime suisse. Ils ont trait à certains changements de la législation en vigueur à ce sujet tant sur le plan suisse que sur le plan international.

Au début de cette année, la flotte suisse de haute mer disposait de 31 unités d'un tonnage total de 180.000 tonnes de jauge brute. La dernière loi concernant les navires sous pavillon suisse date de 1953. Entre-temps, plusieurs conventions internationales ont été adoptées qui entraînent nécessairement un changement de ce texte.

Le premier message demande aux Chambres d'approuver neuf conventions, dont cinq ont été conclues à la conférence sur le droit de la mer organisée à Genève par l'O.N.U. au début de 1958, deux conclues lors de la conférence diplomatique sur le droit de la mer de Bruxelles, et deux lors des conférences de Londres de 1960 (sauvegarde de la vie humaine en haute mer) et de 1954 (pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures).

Le message souligne que la Suisse prend une part active à ces conférences internationales pour l'unification du droit maritime. Cette collaboration est favorable à la situation d'Etat sans accès à la mer ayant sa propre flotte. Les principales conventions sont celles qui résultent de la conférence de Genève, qui avait abouti à une codification générale du droit maritime en temps de paix. Rappelons que malheureusement cette conférence n'a pu aboutir à

un accord sur la question très controversée de l'étendue des eaux territoriales, mais ce point intéresse moins la Suisse.

Le second message prie les Chambres d'approuver aussi une série de modifications de la Loi du 23 septembre 1953 sur la navigation maritime sous pavillon suisse, modifications qui découlent en grande partie de ces accords internationaux. En adoptant notre loi, nous nous assurons le bénéfice de la réciprocité, ce qui assure à nos navires dans les ports étrangers et sur mer un meilleur statut juridique.

NOUVELLE EDITION DE LA LISTE DES NUMÉROS POSTAUX D'ACHEMINEMENT

La première édition de la liste des numéros postaux d'acheminement est épuisée. Une nouvelle édition vient de paraître qui tient compte dans la mesure du possible des désirs, suggestions et critiques exprimés. La nouvelle liste peut être obtenue gratuitement auprès des guichets postaux. L'ancienne liste demeure bien entendu valable.

Les P.T.T. prient chaque expéditeur d'indiquer également, sur les envois, le numéro postal de sa propre localité. La tâche de ses correspondants s'en trouvera facilitée.

Depuis le 30 mai 1965, date du dernier changement d'horaire, tous les offices d'expédition des lettres effectuent le tri d'après les numéros postaux d'acheminement.

TELEPHERIQUE AU-DESSUS DU LAC DE ZURICH

Le Département Fédéral des transports et communications et de l'énergie a rejeté par décision du 9 avril 1965 la demande de renouvellement de la concession pour un téléphérique au-dessus du lac de Zurich, présentée le 28 décembre 1964 par une agence de tourisme bernoise. Il s'agit de la concession qui avait été octroyée pour la durée de l'exposition d'horticulture seulement et qui, par la suite, avait été renouvelée pour trois ans. Le concessionnaire a formé en temps utile un recours au Conseil Fédéral contre cette décision. Du fait que la requête n'avait pas été adressée dans le délai fixé dans la concession, mais seulement peu avant son échéance, la décision sur le renouvellement de la concession ne put être prise qu'au moment où le démontage immédiat de l'installation aurait causé de sérieux préjudices à la navigation sur le lac de Zurich. La dépose des câbles aurait interrompu la navigation durant environ trois semaines. Ainsi, le démontage de l'installation ne sera entrepris qu'en automne. Cette situation engage le titulaire de la concession à solliciter l'autorisation d'exploiter exceptionnellement le téléphérique durant l'été 1965. Le Département Fédéral des transports et communications et de l'énergie a donné une suite favorable à cette demande en autorisant cette agence à continuer l'exploitation du téléphérique, sans préjuger cependant la décision sur le recours précité. Par la même

occasion, le Département a prescrit que, sous réserve de la décision qui sera prise par le Conseil Fédéral à la suite du recours, l'exploitation devra être suspendue le 1^{er} novembre 1965 au plus tard et qu'il faudra faire en sorte que le démontage de l'installation soit terminé à fin décembre 1965.

L'ASSOCIATION SUISSE DES HORLOGERS

L'Association Suisse des Horlogers (A.S.H.) a tenu récemment son assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. A. Guillard de Lausanne, à Bienn, métropole horlogère bernoise. Cette organisation, la plus importante du commerce suisse spécialisé de l'horlogerie, a discuté avant tout des problèmes généraux du marché suisse ainsi que de la distribution des montres de marque et des questions touchant au recrutement professionnel. Le but principal des efforts de l'Association est le maintien et le développement d'un service de qualité irréprochable en Suisse, pays de l'horlogerie au rayonnement mondial dont sont bien conscients les membres de l'Association en tant qu'horlogers qualifiés. En effet, une partie importante des montres de qualité continueront à être achetées sur le marché suisse par nos hôtes étrangers.

FONDS SUISSE WINSTON CHURCHILL APPEL

Il y a 25 ans, le Reich hitlérien lançait son attaque éclair contre la France, la Belgique et la Hollande. La guerre se rapprochait de nos frontières. La deuxième mobilisation générale était ordonnée afin de nous permettre de faire face à toute éventualité. C'est alors que Winston Churchill fut nommé Premier Ministre de Grande-Bretagne.

Dans la lutte pour le maintien de la liberté en Europe, son indomptable volonté de résistance fut un élément d'une importance décisive.

Un comité d'initiative s'est proposé d'élever en Suisse un monument à la mémoire de Winston Churchill et de rappeler ainsi des événements qui furent déterminants aussi pour notre pays et son indépendance.

Un simple bloc de granit évoquera la résistance victorieuse du plus grand homme d'Etat de notre temps à l'agression dirigée contre la liberté et le droit de libre disposition des peuples par la puissance apparemment invincible, qui avait élevé au rang de principe et de système le mépris de la dignité humaine. Ce monument sera aussi un hommage rendu à sa vision prophétique d'une Europe nouvelle et réconciliée.

Par-delà l'érection d'un monument, nous voudrions maintenir vivante l'action de Winston Churchill, en créant une bibliothèque, qui sera gérée par une Université suisse, et aura pour mission d'engager notre jeunesse et les générations futures à approfondir la connaissance de l'œuvre, d'une importance historique exceptionnelle d'un homme

d'Etat, dont la fermeté et le courage ont si puissamment contribué à sauver en Europe la démocratie et l'esprit de liberté.

Le sentiment de gratitude, qui s'est manifesté dans notre pays au moment de la mort de l'ancien Premier Ministre britannique, affermit le comité d'initiative dans la conviction que de larges milieux de notre population appuieront ses efforts et témoigneront leur sympathie à l'action envisagée au moyen d'une contribution, si modeste soit-elle.

Le comité d'initiative remercie d'avance pour les montants qui seront versés au compte de chèques postaux Fonds suisse Winston Churchill N° 30-410, à Berne.

Le comité d'initiative :

MM. :

*Max Petitpierre, ancien conseiller fédéral,
Robert Bauder, conseiller d'Etat,
le ministre Jakob Burckhardt,
Nello Celio, conseiller national,
l'ambassadeur Armin Daeniker,
Emil Duft, conseiller national,
Jacques Freymond, professeur,
Ernst Herzog, conseiller national,
Walther Hofer, conseiller national,
Théophile de Mandach, avocat,
Fritz Marbach, professeur,
Max Silberschmidt, professeur,
Rudolf Stamm, professeur,
Rudolf Suter, conseiller national,
Paul Weber, rédacteur,
Otto Wenger, conseiller national.*

LES TRAVAILLEURS FRONTALIERS ET L'HORLOGERIE

Sous le titre « L'exception qui confirme la règle : les travailleurs étrangers », « F.H.-Informations », l'organe de la Fédération Horlogère publie un éditorial dans lequel il rappelle que chaque matin près de 50.000 étrangers appelés frontaliers franchissent les postes douaniers suisses pour se rendre à leurs bureaux, usines ou ateliers, sis notamment au Tessin, à Bâle, Genève, St-Gall et Zurich. Les mesures fédérales en matière de restriction de la main-d'œuvre étrangère prévoient par entreprise une réduction de 50 % de l'effectif des étrangers jusqu'au 30 juin 1965, sans aucune distinction, qu'ils soient saisonniers, frontaliers, travailleurs « à part entière » ou présumés tels. L'industrie horlogère occupe, par rapport à d'autres secteurs, relativement peu de travailleurs frontaliers : 105.000 personnes en août 1964, soit environ 2 % de l'effectif total des frontaliers occupés en Suisse, ou encore 1,6 % de la main-d'œuvre étrangère totale assujettie à la loi sur les fabriques.

Les frontaliers justifiaient d'un traitement sélectif de la part des autorités fédérales et celles-ci n'y semblent « à priori » pas opposées. Aussi F.H.-Informations tient à insister sur le maintien et le développement de la capacité de production de l'horlogerie pour assurer la part de cette industrie au marché mondial de la montre, ce qui n'implique pas, forcément, que des mesures d'intérêt général doivent léser « de préférence » d'autres secteurs, mais à tout le moins un judicieux dosage des médications fédérales. Il faut tenir compte du fait que de 1963 à 1964, le personnel suisse des entreprises horlogères a diminué de 1.692 unités. En ajoutant à ce chiffre l'effet des restrictions de main-d'œuvre arrêtées en 1965, il faut s'attendre à une diminution globale de quelque 2.300 personnes pour la période 1963 à 1965.

COMITE SUISSE POUR UNE AMNISTIE POLITIQUE EN ESPAGNE

Le Comité Suisse pour une amnistie en Espagne s'est réuni à Bienne sous la présidence de M. Sandro Pedroli, de Zurich, et en présence de M. René Villard, Conseiller d'Etat vaudois. Il a entendu une conférence de Mme Simone Hauert, et a voté une résolution déclarant en substance :

« En mars, près de 80 % des étudiants et de nombreux professeurs d'université ont manifesté contre la dictature et pour la liberté étudiante. Vingt ans après la chute des grands dictateurs fascistes, on continue de mépriser en Espagne les Droits de l'Homme, on condamne et on torture pour de présumés délits d'opinion et les jugements sont livrés à l'arbitraire. Il faut rendre hommage aux juristes espagnols qui, malgré les entraves et les difficultés, assistent les condamnés. La réunion de Bienne décide de soutenir la Conférence de Londres et de lancer un appel en faveur de l'observation des Droits de l'Homme en Espagne. »

LA PREMIERE FETE DE LA JEUNESSE JURASSIENNE

Samedi 15 mai a eu lieu la première fête de la Jeunesse Jurassienne. Organisée par le groupe « Bélier », organisation de jeunesse du Rassemblement Jurassien, elle a commencé par le dépôt d'une couronne sur la tombe de l'Historien Joseph Trouillat.

A 20 h 30, une manifestation populaire a eu lieu sur la place des collèges. Trois représentants de la jeune génération, M. Terrier, M. Nussbaumer et Mme Sanglard, ainsi que M. Schaffer, vice-président central du Rassemblement Jurassien, ont pris la parole devant 4 à 5.000 personnes, des jeunes pour la plupart. Après quoi, un grand cortège aux flambeaux a défilé pendant trois quarts d'heure dans les rues de la ville obscurcie, en présence d'un nombreux public.

Au terme de la manifestation populaire, la résolution suivante a été votée à l'unanimité :

1) Héritiers de l'ancienne Principauté jurassienne, les jeunes du Jura proclament leur volonté de rendre à leur patrie l'indépendance et la liberté dont elle jouissait avant 1815. Ils agissent conformément à la volonté de leurs pères, dans un esprit fédéraliste, de réforme et de progrès. Ils sont résolus non seulement à donner à la Confédération un 26^e Etat, mais à créer quelque chose de neuf. Le canton du Jura doit s'organiser, non dans l'esprit d'une Suisse de papa qui meurt de son auto-satisfaction, mais en accord avec l'évolution irréversible de la communauté européenne.

2) Ils en appellent à l'opinion publique suisse et internationale pour que soit mis fin à l'injustice séculaire dont est victime la minorité ethnique du Jura.

3) Ils réaffirment leur soutien aux populations des franches-montagnes en butte aux entreprises nuisibles et malhonnêtes de Berne et du Département Militaire Fédéral.

4) Ils constatent que leurs démarches de bonne volonté, qu'il s'agisse de visites d'information dans l'ancien canton, ou d'invitations au dialogue n'ont eu pour effet qu'une campagne de dénigrement orchestrée par Berne.

5) En conséquence, ils poursuivront la lutte contre la tutelle bernoise dans la légalité, mais énergiquement jusqu'à ce que justice soit rendue au Jura. Rien ne les détournera de leurs objectifs : l'effort de la jeunesse jurassienne, ajouté à celui des autres, corrigera dans notre pays comme ailleurs, la situation intolérable créée par le Congrès de Vienne, il y a 150 ans.

LA QUALITE DU FROMAGE SUISSE

En réponse à une question du Conseiller National Ackermann (rad. lu.), le Conseil fédéral expose pourquoi il s'oppose à une majoration des primes de qualité pour le fromage, alors qu'il souligne à chaque occasion la nécessité de produire davantage de fromage et moins de beurre. Ces primes, dit-il, sont fixées à un niveau élevé. Comme on sait, la fabrication de fromage à pâte dure présente diverses difficultés qui n'ont pas encore été entièrement expliquées scientifiquement. Il en résulte que certains facteurs déterminant la qualité du fromage échappent aux fabricants. Une majoration des primes de qualité peut, certes, améliorer le revenu des fabricants de fromage, mais pas forcément le produit des ventes.

Selon le système actuel de taxation, dont les résultats déterminent le montant des primes de qualité, les fromages sont appréciés sur la base de critères objectifs. Mais ces critères ne seront pas nécessairement les mêmes lors de la vente. Il y aura une différence, par exemple, lorsque les désirs particuliers de la clientèle doivent être satisfaits ou que l'offre et la demande ne s'équilibrent pas.

Cet état de choses a amené le Conseil Fédéral à ne pas donner suite à la demande de majoration des primes de qualité. Cela ne signifie toutefois nullement qu'il reviendrait sur ses déclarations réitérées concernant l'importance qu'il y a à fabriquer le plus possible de fromages de bonne qualité. La demande de relèvement de la marge, présentée par les fromagers, est à l'étude.

FONDATION CARNEGIE

La commission administrative de la Fondation Carnegie pour les sauveteurs vient de tenir à Berne sa 95^e séance, présidée par M. Tschudi, Président de la Confédération. Elle a examiné 28 cas de sauvetage, accomplis par 41 sauveteurs. 37 d'entre eux ont été récompensés. Quatre sauveteurs n'ont pu être récompensés, parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions requises. En effet, selon l'acte de fondation, des récompenses et des secours ne sont allouées qu'aux personnes qui, sur territoire suisse, ont exposé courageusement leur vie pour sauver celle de leurs semblables.

Parmi les personnes ayant obtenu une distinction pour un acte de sauvetage accompli au péril de leur vie, on relève les noms de onze Romands :

Jean Berchier, de Courtepin (Fr.), 26 ans, Hermann Blaether, de Neuchâtel, André Cachelin, de Neuchâtel, 47 ans, Guido Gisler, d'Auvergnier (Ne.), 23 ans, Marcel Quinche, de Neuchâtel, 24 ans, Pierre Garner, d'Auvernier (Ne.), 28 ans, Rémy Bellaton, de la Chaux-de-Fonds, 30 ans, Fabien Roulin, de Treyvaux (Fr.), 29 ans, Henri Therculaz, de La Roche (Fr.), 23 ans, Jean-François Magnin, de la Tour-de-Treme (Fr.), 24 ans, et le jeune Jean-Marc Wicht, de Chevroux (Vd), 16 ans.

EN MARGE DE L'AFFAIRE JURASSIENNE

Le comité de la section de St-Imier de l'union des patriotes jurassiens, comité dont le président est M. A. Kessi et le secrétaire M. R. Fiechter, publie un communiqué dans lequel il appuie la protestation de la section soleuroise de l'Association des Jurassiens Bernois de l'Extérieur, association anti-séparatiste, contre la venue du professeur Joseph Hanse, de l'Université de Louvain et membre de l'Académie Royale Belge de Langue Française, sous prétexte qu'il est membre de la fondation Charles-Plisnier, dont est issu le Comité de l'Ethnie Française. Ce Comité demande au Comité Directeur de la Société Jurassienne d'Emulation de renoncer à inviter le Professeur Hanse à parler à St-Imier, « afin d'éviter tout malentendu dont cette société ne pourrait que pâtir ».

On sait que le Comité Directeur de la Société Jurassienne d'Emulation, dont l'assemblée générale a eu lieu le 5 juin à St-Imier, a déjà répondu à la protestation en relevant que la société, qui entend protéger et défendre la langue française, se propose d'ouvrir une campagne en faveur du beau langage et qu'à cet effet elle a fait appel au professeur belge, éminent linguiste qui fait autorité et qui est régulièrement consulté par l'Académie Française.

SYNODE DE L'ARRONDISSEMENT JURASSIEN DE L'ÉGLISE REFORMÉE BERNOISE

Le synode de l'arrondissement du Jura de l'Église Réformée Bernoise s'est réuni à Berne, sous la conduite du Président, G. Steiner de Moutier, les délégués des paroisses ont examiné le rapport d'activité du bureau du synode et des différentes commissions.

Un long débat s'est engagé sur l'opportunité d'appuyer et de développer les activités du centre social protestant jurassien installé à Moutier, qui, depuis quelques mois, ne parvient plus à faire face aux trop nombreux cas nouveaux et difficiles : le problème des structures ne semble pas suffisamment éclairci pour pouvoir aller de l'avant, aussi le synode a-t-il nommé une commission chargée de rapporter dans une année, en attendant, les paroisses ont été invitées à doubler leur contribution au centre dès 1965.

LE MOUVEMENT HOTELIER EN SUISSE EN MARS 1965

Le Bureau Fédéral de statistique communique :

Dans le mois en revue, le mouvement hôtelier a marqué une forte régression au regard de la période correspondante de l'an passé, par le fait que le trafic de Pâques est tombé en avril et non en mars comme l'année dernière. Certes, malgré le décalage des fêtes de Pâques et en dépit d'une nouvelle baisse de l'apport des hôtes permanents logeant en hôtels pour des raisons professionnelles (— 6 %), la fréquentation des hôtes du pays s'est-elle accrue de 21.000 ou de 2 %, mais celle des visiteurs étrangers s'est réduite de 276.000 ou 19 %. Il en est résulté que le chiffre global des nuitées enregistrées dans les établissements hôteliers a diminué d'un peu plus de 250.000 ou 11 % pour se fixer à 2.085 millions. Le taux moyen d'occupation a fléchi de 43,6 à 39,5 %. Exception faite des Belges (augmentation de nuitées de 17 %), des Américains du Nord (+ 6 %) et de quelques ressortissants d'autres pays, tous les hôtes de l'extérieur, surtout les Français et les Anglais, ont été bien moins représentés qu'en mars 1964.

L'évolution a été très inégale d'une région à l'autre. Alors que les stations d'hiver n'ont accusé qu'une diminution de 5 % sur la fréquentation du même mois de l'année précédente, les grandes villes et les contrées touristiques de printemps ont subi des pertes moyennes de 12 et 36 %. La baisse constatée dans les centres de sports d'hiver, selon les informations reçues jusqu'ici, a été largement compensée en avril. En revanche, le recul inscrit au compte des villes et des stations visitées au printemps n'a été que partiellement comblé.

La fréquentation pour raisons thérapeutiques dans les établissements de cure a connu, comme dans les mois précédents, une légère tendance au fléchissement. Au regard

de mars 1964, le nombre des nuitées s'est affaibli de 1,5 % pour descendre à 168.000.

Le nombre des personnes occupées dans l'hôtellerie et les établissements de cure à la fin du mois considéré se situait à environ 56.100, soit 8 % de moins qu'à la même date de l'année précédente, ce qui est dû au décalage des fêtes pascales, quelque 180 hôtels n'ayant repris leur activité qu'en avril cette année, alors qu'ils étaient déjà ouverts en mars l'an passé.

LA PARTICIPATION DE LA SUISSE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE MONTREAL 1967

La commission du Conseil National chargé d'examiner le message du Conseil fédéral concernant la participation de la Suisse à l'Exposition Universelle et Internationale de Montréal 1967 s'est réunie le 6 mai 1965, à Berne, sous la Présidence de M. Allgoewer, Conseiller National. Elle a entendu des exposés de MM. H. Buehler, sous-directeur près la division du commerce, A. Staehelin, Directeur de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale et Gantenbein, architecte. Après une discussion approfondie, la commission a rejeté à l'unanimité moins une abstention la proposition qu'avait faite la commission du Conseil des Etats de compléter le projet d'arrêté fédéral et a décidé de recommander au Conseil National d'accepter tel quel le projet du Conseil Fédéral.

LA QUESTION DU SUFFRAGE FEMININ

M. Schnitt, Conseiller National (Radical, Genève) avait posé le 1^{er} mars la question suivante :

« A plusieurs reprises, il a été question du fait que les articles "confessionnels" de notre Constitution Fédérale étaient en contradiction avec les principes énoncés par la Charte du Conseil de l'Europe, organisation dont la Suisse est membre. Il est à présumer que cet aspect de la question sera abordé par le Conseil fédéral, dans le rapport qu'il doit présenter aux Chambres relativement à la révision de la Constitution fédérale ? »

Le Conseil fédéral vient de répondre comme suit à cette question :

Dans son rapport du 26 octobre 1962 concernant les relations de la Suisse avec le Conseil de l'Europe, le Conseil fédéral a constaté, dans un chapitre sur la compatibilité du droit suisse avec le statut de ce Conseil, qu'il n'existe aucune incompatibilité entre le droit suisse et ledit statut. Les normes du statut, spécialement celles de l'article 3 ne requièrent de la part des Etats membres qu'une attitude de principe et ne visent d'aucune manière les législations nationales en vigueur.

Sans doute la Suisse est-elle devenue membre du Conseil de l'Europe, mais elle n'a pas signé la

convention européenne des Droits de l'Homme du 4 novembre 1950-20 mars 1952. Il n'existe donc, pour la Suisse, aucune norme du droit des gens qui réaliseraient immédiatement le suffrage féminin ou qui imposerait à notre pays l'obligation de procéder à une révision constitutionnelle pour instituer le droit de vote, l'électorat et l'éligibilité des femmes.

La réalisation du suffrage féminin en Suisse nécessite une révision de la constitution. Le Conseil fédéral et les Chambres ont proposé, il y a quelques années, une modication constitutionnelle en ce sens. Le peuple et les cantons l'ont rejetée. Sans préjuger l'issue d'un recours exercé par des femmes de Genève, le Conseil fédéral estime inopportun une nouvelle tentative de révision constitutionnelle sur le plan fédéral aussi longtemps que le suffrage féminin n'aura pas été instauré d'abord dans quelques autres cantons. Les articles constitutionnels concernant les Jésuites et les couvents d'une part, et la question du suffrage féminin d'autre part, sont d'ailleurs de nature si différentes qu'il ne paraît pas indiqué de les soumettre en même temps au peuple et aux cantons. Le Conseil fédéral estime qu'il faut d'abord poursuivre les travaux préliminaires de la révision des articles 51 et 52 de la Constitution fédérale.

CANTON DE GENEVE

A GENEVE :

CEREMONIE AU MONUMENT HENRY DUNANT, FONDATEUR DE LA CROIX-ROUGE

Samedi 8 mai s'est déroulée au monument Henry Dunant, près de l'Université, au Jardin des Bastions à Genève, une cérémonie à la mémoire du fondateur de la Croix-Rouge.

Au cours de cette cérémonie, une gerbe de fleurs a été déposée par des membres de la jeunesse de la Croix-Rouge au pied de ce monument aux côtés duquel étaient arborées les couleurs genevoises et le drapeau de la Croix-Rouge.

Le Comité International de la Croix-Rouge, représenté par M. J. Freymond, membre du C.I.C.R., par M. J. Picquet, Directeur des Affaires Générales, M. de Reynold, Chef du Service des Liaisons, et d'autres collaborateurs, la ligue des Sociétés de la Croix-Rouge que représentait M. Nedim Abut, sous-secrétaire exécutif, et la Croix-Rouge Suisse, d'une part, ont déposé une couronne, tandis qu'une autre couronne était déposée au nom de la Croix-Rouge Norvégienne qui célèbre cette année son centenaire et que représentait M. Arne Langeland, Chargé d'Affaires de la mission permanente de ce pays à Genève.

M. Pierre Audeoud, Président de la section genevoise de la Croix-Rouge Suisse, a rappelé la signification de cette

journée commémorative du 8 mai, dédiée à la jeunesse, force vive et gage d'avenir de la Croix-Rouge.

Ajoutons qu'un représentant de la Croix-Rouge Congolaise (Léopoldville) était également présent, porteur d'un drapeau de cette Croix-Rouge.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCAISE POUR LA SUISSE POUR L'EXERCICE 1964-1965

Le rapport sur l'activité de la Chambre de Commerce Française pour la Suisse, pendant l'exercice 1964-1965, présenté à l'assemblée générale de cette compagnie, souligne que cet exercice a été marqué une fois encore par le plein emploi dans la plupart des branches de l'économie occidentale et qu'en ce qui concerne le Marché Commun, celui-ci a franchi une étape importante par la signature de l'accord sur les produits agricoles et par la fusion des exécutifs de la C.E.E., de l'Euratom et de la C.E.C.A. De son côté, l'A.E.L.E. a poursuivi la réduction progressive des droits de douane, mais avec une grave perturbation consécutive à la décision britannique de fin 1964.

Le rapport relève que le souci d'équilibrer la balance commerciale s'est équilibrée durant l'année dernière en Suisse, en France, au Bénélux, en Italie, notamment, ce qui a entraîné un ralentissement de l'activité industrielle, susceptible de se poursuivre cette année encore.

En ce qui concerne les relations entre la France et la Suisse — ce dernier pays étant le 4^e client de la France — le rapport souligne qu'on ne peut que se féliciter de l'excelente compréhension qui règne de part et d'autre et du développement des échanges économiques qui, dans les deux sens, ont encore fait de nouveaux progrès par rapport à l'exercice précédent.

SITUATION ÉCONOMIQUE EN FRANCE ET EN SUISSE

Les économies française et suisse n'en sont pas moins aux prises avec des problèmes souvent analogues étant donné qu'il s'agit dans les deux cas de contenir l'inflation.

L'économie française quant à elle, recouvre une évolution très inégale et très différente suivant les branches industrielles. Les progrès les plus marquants ont concerné les secteurs des produits pétroliers, de l'électricité, du gaz, de la sidérurgie, les industries chimiques, le bâtiment, alors que la construction automobile et surtout l'industrie textile accusaient un net fléchissement.

Le plan de stabilisation mis en œuvre en 1963 et qui a été renforcé en 1964 a contribué à freiner la hausse des prix et la détérioration de la balance des échanges, mais sous l'effet de l'encadrement sévère du crédit et d'un affaiblissement de la demande intérieure, l'expansion de la production a marqué un net ralentissement et une insuffisance des investissements. Cet aspect de la conjoncture a incité les autorités compétentes à prendre de nouvelles mesures

de nature à créer un climat psychologique favorable au rétablissement d'un véritable marché des capitaux où l'épargne pourrait jouer son rôle naturel.

Le rapport relève que pour la 4^e année consécutive, les échanges commerciaux ont accusé un très sensible développement, les importations marquant une progression de l'ordre de 15 %. D'autre part, la reprise des exportations déjà apparue en 1963 s'est confirmée en 1964 avec un taux de 11 %. Le rapport de la Chambre de Commerce n'en souligne pas moins pour certains secteurs un sérieux resserrement de la concurrence internationale.

Abordant le problème de l'économie suisse, le rapport relève que cette économie a poursuivi l'an dernier son expansion rapide, ce qui se traduit notamment par un déficit toujours plus accusé de la balance des échanges. Mais, certains symptômes de contraction se sont manifestés dès le dernier trimestre de 1964 surtout dans l'effectif de la main-d'œuvre et les réserves de travail que pourrait encore accentuer l'adoption récente des arrêtés fédéraux conjoncturels. Le rapport montre comment le Conseil fédéral a été conduit à prendre de nouvelles mesures visant à contenir l'afflux de la main-d'œuvre étrangère. Mais il indique aussi qu'il serait souhaitable que soient mieux pris en considération certains particularismes régionaux dont sont issus des mouvements traditionnels de main-d'œuvre, ainsi au long de la frontière franco-suisse.

Enfin, la construction a fortement contribué à animer l'économie en dépit du plafonnement imposé par l'arrêté fédéral à certaines catégories de constructions. Un net renversement de la tendance dans la construction industrielle — 25 % du volume en moyenne — semblerait indiquer une conversion des investissements de construction en investissements de rationalisation.

En ce qui concerne les mesures destinées à freiner l'expansion du crédit bancaire et les restrictions à l'entrée de capitaux étrangers, le rapport précise que des porte-parole particulièrement autorisés des milieux financiers ont manifesté leur crainte devant une évolution qui risquait à terme de priver la Suisse de son rôle de plaque tournante des courants internationaux de capitaux.

Quant aux importations, l'excédent a de nouveau sensiblement progressé s'établissant à un montant record de plus de 4 milliards de francs suisses.

Le rapport souligne la profonde interdépendance économique qui lie la Suisse à ses partenaires de la C.E.E., réalité que l'on ne peut ignorer sans risque grave.

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-SUISSES

Traitant ensuite du problème des relations économiques franco-suisses, le rapport relève que la très nette reprise en Suisse des achats de marchandises à l'étranger en 1964 a exercé une influence favorable sur les échanges franco-suisses. Le développement des ventes françaises continu depuis six ans a permis d'enregistrer une nouvelle amélioration de la position de la France sur le marché helvétique.

Les exportations françaises vers la Suisse se sont accrues en valeur d'une année à l'autre de 2.006,1 à 2.310,1 millions de francs et en pourcentage de 14,3 à 14,9 % conservant ainsi à la France la position de deuxième fournisseur de la Suisse.

Quant aux ventes helvétiques à la France, elles ont atteint un niveau record en 1964, passant quantitativement de 914,8 à 998,1 millions de francs (presque un milliard), la France demeurant le quatrième acheteur de produits suisses. En 1964, la France est le pays qui, en valeur, a le plus augmenté ses ventes sur le marché suisse avec 304 millions de francs contre 273 millions à l'Allemagne.

Enfin, le rapport de la Chambre constate que la scission de l'Europe Occidentale en deux groupes économiques européens constitue un non sens du point de vue économique.

Dernier point traité, celui des négociations engagées entre les Six, ainsi que de la confrontation plus vaste, engagée dans le cadre du Kennedy Round et enfin des négociations au sein du G.A.T.T.

LES AMIS DE VERSAILLES

« Les amis suisses de Versailles », en dépit du nom, ne s'occupent pas du château de Versailles. Leur but est la réhabilitation, l'étude du service étranger, considéré comme une part importante de notre histoire nationale. C'est pourquoi l'association s'intitule aussi « Société d'étude des Suisses au service étranger ». Elle compte 1.140 membres répartis dans 14 sections cantonales. Elle a tenu sa 11^e assemblée générale le 12 juin au château de Coppet, sous la présidence de l'écrivain Gonzague de Reynold (Cressier).

M. de Reynold a résumé le travail fait pendant ces dix ans d'existence. Ce centre de recherches et d'étude sert la civilisation européenne. Le service étranger a apporté beaucoup à la Suisse et il a donné aussi beaucoup à l'étranger.

M. J.-R. Bory (Coppet) a rappelé les manifestations de l'an passé : le service anniversaire du massacre du 10 août 1792, l'assemblée tenue à Berne, les conférences données, un voyage à Paris, la remise par M. G. de Girard de Charbonnières, Ambassadeur de France à Berne, de la cravate de Commandeur de la Légion d'Honneur à M. de Reynold. L'an prochain, les membres feront un voyage en Angleterre.

Pour faire face à ses tâches multiples, l'association a besoin de recruter de nouveaux membres. Elle a créé un capital de dotation pour lui permettre d'éditionner sa revue, d'entretenir le musée. Elle a dû emprunter 60.000 francs pour aménager le musée et le doter d'un itinéraire sonorisé. Les entrées sont toujours plus nombreuses. Des congress viennent visiter le château et les collections du service étranger. Une commission financière a été constituée en vue de l'amortissement de la dette de 130.000 francs et pour

le paiement immédiat de 20.000 francs. La création d'un fichier bibliographique du service étranger est à l'étude. Ce sera un monument important de notre histoire.

Les comptes de M. A.-L. Burnier, notaire à Nyon, ont été approuvés, le comité réélu pour trois ans. M. J. Bourquin, secrétaire de l'Union Romande de Journaux à Lausanne y cède son siège de secrétaire à M. le Dr A. Gauthier (Genève).

Après le déjeuner dans la cour du château, M. de Reynold a décerné six diplômes de membres d'honneur, par procuration, à son Excellence M. Guy de Girard de Charbonnières, Ambassadeur de France à Berne, à M. P. Chaudet, chef du département militaire, à Mme la Duchesse de La Rochefoucauld, vice-présidente des amis de Versailles à Paris, au Colonel Robert Nuenlist, Commandant de la Garde Suisse Pontificale à Rome.

Il a remis son diplôme au Colonel-Brigadier Privat, chef d'armes et foyer, à Genève. Un diplôme de membre honoraire, en témoignage de gratitude pour qui a apporté son précieux concours à l'association, a été décerné à son Excellence M. René Gamecu, Ambassadeur du Canada à Berne, à MM. P.-E. Schatzmann, de la Bibliothèque Nationale à Berne, R. de Messières, Conseiller aux relations intellectuelles à l'Ambassade de France à Berne, H. Kupper (Berne), qui a fait des dons importants à l'Association, notamment un uniforme et un certain nombre de documents uniques.

Dans la bibliothèque du château a été représenté « L'avare fastueux », comédie en cinq actes de Goldoni, dans une adaptation de Pierre Sabatier, interprétée par la compagnie Paul Pasquier, dont Mme Marguerite Cavadaski, qui devait jouer, le soir, dans « Aliénor » au Théâtre du Jorat.

CANTON DE NEUCHATEL

LE PRIX DE L'INSTITUT NEUCHATELOIS A UN INDUSTRIEL CHAUX-DE-FONNIER

Le prix de l'Institut Neuchâtelois 1965, décerné chaque année à un artiste, écrivain, homme de science, vient d'être attribué pour la première fois à un industriel. C'est M. Georges Braunschweig, fondateur et directeur de la grande entreprise « Portescap », à la Chaux-de-Fonds, créateur également du célèbre Club 44, où se font les conférences-débats d'un niveau très élevé, qui est le lauréat. Le prix lui est offert pour son œuvre de pionnier dans le domaine de la recherche scientifique appliquée à l'industrie, et pour la protection efficace qu'il accorde à la culture sous toutes ses formes.

CEREMONIE DE REMISE DU « PRIX DE L'INSTITUT NEUCHATELOIS »

Le prix de l'Institut Neuchâtelois 1965 a été remis le 22 mai au cours d'une séance solennelle, au Club 44 de la Chaux-de-Fonds, à M. Georges Braunschweig, fondateur de la plus importante entreprise de la métropole horlogère, et d'une des plus célèbres institutions culturelles de Suisse, le Club 44. C'est au triple titre de pionnier de la recherche scientifique sur le plan industriel, de l'organisation fonctionnelle de la production, et de l'organisation des loisirs, que le prix — qui va pour la première fois à un industriel et non à un savant ou à un artiste — lui a été attribué. Le lauréat fut salué par le Président de l'Institut, M. Louis de Montmollin, présenté de manière particulièrement distinguée par M. Pierre Steinmann, Directeur Général du Technicum Neuchâtelois, et cela en présence du Président du Gouvernement Neuchâtelois, M. Gaston Clottu, des Présidents des villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle, le Conseiller National André Sandoz et M. René Felber.

UN PEINTRE CHAUX-DE-FONNIER DE PARIS EXPOSE DANS SA VILLE NATALE

Samedi 8 mai, un brillant vernissage réunissait, au Musée des Beaux-Arts de la métropole de l'horlogerie, un nombreux public et les représentants des autorités, des sociétés d'art et savantes. Il y a en effet quinze ans que le peintre Jean Cornu, élève des Beaux-Arts de sa ville natale et ensuite de Georges Dessouslavsky n'avait plus exposé dans le canton et même en Suisse. Il s'agit d'une des plus importantes expositions qu'il ait faites, et il a réuni une centaine d'œuvres de ces dernières années. Sa peinture a été excellamment définie comme tenant du « réalisme poétique ». Il consacre en particulier à son pays, le Haut-Jura, des œuvres qui se classent indiscutablement parmi les plus riches et complètes qui aient dans ce pays.

Depuis près de vingt ans, Jean Cornu poursuit une carrière de peintre et de décorateur à Paris, où il s'est fait une flatteuse réputation.

MORT D'UN COMMERCANT ET ECRIVAIN CHAUX-DE-FONNIER

M. Paul-Guillaume Nussle, administrateur d'une grande quincaillerie centenaire de la Chaux-de-Fonds, auteur de plusieurs ouvrages et études sur sa ville natale, est mort d'une crise cardiaque à Lausanne, le mardi 4 mai, dans l'après-midi. Il était âgé de 71 ans. Le défunt était issu d'une famille sud-allemande venue s'établir dans la métropole de l'horlogerie en 1832. Il était un esprit cultivé et curieux de tout, il s'intéressa fort à l'histoire des montagnes neuchâteloises dont il était un des maîtres. Il avait été élu, il y a trois ans, conservateur au Musée de Valaugrin, où il avait organisé avec M. J.-R. Bory une exposition remarquée de Gobelins. Ami intime

et admirateur de son compatriote Le Corbusier, il avait organisé l'exposition en hommage au grand architecte et urbaniste en 1957, pour ses 70 ans. Il avait écrit, outre de nombreuses études et des articles, deux essais sur la Chaux-de-Fonds, l'un en 1945, qui avait fait grand bruit, l'autre en 1964, consacré à la vie dans le pays en 1832, grâce aux papiers de son arrière-grand-père.

UN « FONDS EDMOND PRIVAT » CREE A LA BIBLIOTHEQUE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Il y a trois ans mourait à Neuchâtel, à l'âge de 73 ans, Edmond Privat, alors professeur d'anglais à l'Université de cette ville, mais qui avait joué un rôle si important dans l'histoire du vingtième siècle.

Il joua dans les mouvements d'émancipation de la Pologne et de l'Inde un rôle important. Edmond Privat avait constitué, au cours de plus d'un demi-siècle, une riche bibliothèque et une vaste collection de plus de vingt mille documents, nombreux inédits ou uniques, sur les grands mouvements qui ont marqué le vingtième siècle. Avec ses propres livres en français, anglais et en espéranto, ce fonds constitue une source de renseignements sur l'histoire non seulement de la Suisse, mais de l'Europe depuis 1910, et enfin du monde dès la première guerre mondiale jusqu'à l'émancipation de l'Asie et de l'Afrique.

Mme Edmond Privat a confié toute cette documentation à la ville de la Chaux-de-Fonds, à la condition qu'elle devienne une section de sa bibliothèque. C'est ainsi que M. Pierre Hirsch, professeur de littérature au Gymnase de la Chaux-de-Fonds, a été chargé de recherches au Fonds Privat et est en train de classer livres et documents. Une petite exposition de ceux-ci vient d'être ouverte par une conférence sur « Gandhi en Suisse », le mahatma ayant été conduit en Suisse par Privat. Des lettres de Gandhi, Nehru, Mazarick, Benes, Romain Rolland, feront en temps et lieu l'objet de publications.

UN SUISSE A L'HONNEUR

L'Ambassadeur d'Israël en Suisse a remis à M. Pierre Bovet, le pédagogue bien connu, le Livre d'Or de Jérusalem, haute distinction israélienne. Cette remise était destinée à marquer la gratitude du peuple juif à l'égard du travail accompli pendant la dernière guerre en faveur des Juifs par le pédagogue réputé.

PREMIER VOYAGE DU « VILLE-D'YVERDON »

La nouvelle unité de la Société de Navigation des lacs de Neuchâtel et Morat, le bateau « Ville-d'Yverdon » a fait son voyage inaugural de Neuchâtel à Yverdon. Le bâtiment, long de 49,06 mètres et large de 9 mètres, peut transporter 560 passagers à une vitesse de croisière de 25 km/heure. C'est un des bateaux les plus modernes de Suisse Romande. Tous les ports des rives vaudoises et neu-

châtelaises étaient pavoisés, et des manifestations diverses ont marqué ce premier voyage. A Yverdon, où les autorités communales avaient organisé une fête, plusieurs discours furent prononcés, notamment par MM. Marc Ravassin, Conseiller d'Etat Vaudois, Robert Gerber, Président de la Société de Navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat, Bernaschek, Conseiller d'Etat à Linz (Autriche) et vice-président des Chantiers de Navigation qui ont construit le bâtiment, André Martin, Syndic d'Yverdon, et Roger Matthey, directeur de la Société de Navigation. Une foule d'invités avait participé à ce premier voyage, et l'on notait, entre autres, la présence des représentants des autorités cantonales vaudoises, neuchâtelaises et fribourgeoises.

INAUGURATION DU NOUVEL IMMEUBLE ET DES INSTALLATIONS DE LA « FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL »

L'Imprimerie Centrale et de la Feuille d'Avis de Neuchâtel S.A. a inauguré officiellement lundi 24 mai après-midi son nouvel immeuble, doté des installations techniques les plus modernes et situé rue Saint-Maurice, au cœur de la cité et à proximité immédiate de son ancien édifice.

La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux invités parmi lesquels MM. Gaston Clottu, Président du Gouvernement Neuchâtelois, et J.-P. Porchat, Chancelier d'Etat, Fernand Martin, Conseiller Communal, André Labhardt, professeur, Recteur de l'Université de Neuchâtel, des représentants des organisations professionnelles de la presse et de l'imprimerie et des délégués des associations économiques et autres de la région.

M. Marc Wolfrath, Directeur Général, après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, a rappelé qu'il a fallu sept années d'études et de travaux pour aboutir à la réalisation du projet, soit 35 ans après l'inauguration des anciennes installations. Quotidien régional, doté cependant des moyens les plus modernes, la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » entend, face à la concurrence des moyens audio-visuels d'information, marcher avec le progrès sur le plan technique afin de pouvoir renseigner toujours plus complètement ses lecteurs.

M. Fernand Martin a pris ensuite la parole au nom des autorités communales de Neuchâtel et félicité l'entreprise qui, depuis quatre générations, a su apporter sa contribution à l'essor de la région.

MM. Paul Bourquin, Président de l'Association de la Presse Neuchâtelaise, et Willy Gessler, Président de la Société Neuchâtelaise des Editeurs de Journaux, ont apporté enfin les vœux des journalistes et éditeurs en félicitant la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » de l'esprit à la fois traditionnaliste et dynamique qui préside à ses destinées.

A l'occasion de cette journée inaugurale, la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » a publié un numéro commémoratif de 28 pages, imprimé sur sa nouvelle rotative, et dans lequel son Directeur Général évoque

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

le passé de la maison, de la modeste imprimerie où Chrétien-Henri Wolfrath fit comme typographe ses débuts en 1814, au nouvel édifice de la rue Saint-Maurice. La « Feuille d'Avis entend rester fidèle à son passé et, ajoute-t-il, garder son caractère de journal d'information, libre de toute attache politique ou économique, avec la mission d'informer le public, de commenter les événements avec objectivité et le souci constant de servir l'intérêt général».

Les invités ont pu assister ensuite au tirage du numéro commémoratif qui mit le point final à cette manifestation inaugurale fort réussie.

CANTON DE SAINT-GALL

ALLIANCE DES SOCIETES FEMININES SUISSES

L'Alliance des Sociétés Féminines Suisses a tenu son assemblée des déléguées vendredi 14 et samedi 15 mai à St-Gall. Le thème principal des discussions était « L'activité professionnelle de la mère de famille ». On est arrivé à la conclusion qu'on ne peut répondre ni affirmativement ni négativement à cette question, mais que le problème est à différencier. On a insisté sur le fait que le vieux cliché « la femme à la maison » n'appartient plus à l'époque moderne toutefois, il reste souhaitable que les jeunes mamans renoncent si cela leur est possible à exercer une activité professionnelle tant que leurs enfants sont jeunes. L'enfant a un droit imprescriptible à l'amour maternel. Pourtant la jeune mère se voit souvent obligée de travailler pour des raisons financières ou sociales : le travail à temps partiel semble convenir, il faudrait donc le développer. Pour les ouvrières d'usine, il faut prévoir des crèches et des garderies d'enfants, et on doit penser à alléger le travail si pénible de la jeune paysanne. Mais, ce qui est fondamental, c'est d'éduquer les jeunes filles à devenir des femmes capables d'assumer leurs responsabilités.

Trois nouvelles sociétés ont été admises au sein de l'Alliance, le Groupe Féminin Veledes (association suisse des détaillants en alimentation), l'Union Féminine Suisse des Arts et Métiers et la Communauté des Femmes Thérapeutes de Suisse.

Mme Dora I. Rittmeyer-Iselin quitte la présidence après six ans d'activité, et sera remplacée par Mlle Rolande Gaillard, Directrice du Collège de Villamont de Lausanne. Une autre Romande entre au comité, Mme Elisabeth Bicudet-Hediger, député au Grand Conseil Vaudois, de Chexbres.

On a fondé à Zurich une bibliothèque consacrée à des problèmes plus spécialement féminins.

Enfin, l'assemblée a adopté une résolution demandant aux autorités fédérales, cantonales et communales de réaliser l'égalité de droit des femmes et des hommes.

La prochaine assemblée aura lieu à Baden.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

EN L'HONNEUR D'UN MUSICIEN SUISSE

Une plaque en l'honneur du compositeur suisse, mondialement connu, Heinrich Sutermeister, a été inaugurée dans la maison même où est né le fameux musicien, le 12 août 1910. La cérémonie a été marquée par l'interprétation de la Cantate numéro 1 « Andreas Gryphius ». M. Sutermeister a fait don à la commune de Feuerthalen de la partition originale de cette œuvre composée en 1935-1936.

CANTON DE SCHWYZ

LE GRAND THEATRE DU MONDE D'EINSIEDELN

La première représentation du « Grand Théâtre du Monde », d'Einsiedeln a eu lieu le 19 juin. La pièce fut ensuite jouée tous les mercredis et samedis jusqu'au 18 juillet. La pièce de Calderon a été mise en scène tous les cinq ans à Einsiedeln depuis 1925, à l'exception des années de guerre. 500 personnes y prennent part sous la direction du metteur en scène Erwin Kohlund. Si l'on y ajoute les 200 personnes du service technique et de l'organisation, on arrive à 12 % de la population d'Einsiedeln.

PIECE PATRIOTIQUE DU 650^e ANNIVERSAIRE DE MORGARTEN

L'on a pris connaissance, ces jours, du texte de la pièce patriotique « Letzi » écrite par le professeur Kamer, de Schwyz, pour le 650^e anniversaire de la bataille de Morgarten.

Des raisons pratiques et idéologiques ont incité le comité de la fête commémorative de la bataille de Morgarten à maintenir la date du 16 novembre. Mais devant l'impossibilité de réaliser au Morgarten même les conditions techniques et acoustiques d'une telle représentation, on a porté son choix sur la place de l'Hôtel de Ville de Schwyz, où fut arrêté le plan de la bataille en 1315 et d'où partit l'ordre d'agir.

La pièce rappelle les moments dramatiques de l'antique Landsgemeinde. Elle voit la marche à l'ennemi, malgré l'énorme supériorité numérique de celui-ci. Surmontant son inquiétude, le Landammann conduit sa troupe. L'ennemi aussi est inquiet, dont le chef, le Duc Léopold d'Autriche, a été averti par son fou de la tragique issue de l'expédition. On s'aperçoit que le fou est en réalité la « Mort », qui, avec la « Puissance » et la « Richesse », déclenche une macabre Landsgemeinde, pleine de plaintes contre l'heure présente. La femme, source et protectrice de la vie, lance une troisième et moderne consultation populaire, qui se heurte aux autorités qui craignent les responsabilités ainsi qu'aux citoyens fatigués de

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

se battre. Le président de la Confédération lui-même a son rôle dans ce jeu patriotique : son message est incorporé au texte. Une humble prière commune, au lieu des cris de joie patriotique traditionnels, achèvera cette œuvre, dans un accord de fraternité nouvelle.

CANTON DE SOLEURE

EN MARGE DE L'AFFAIRE JURASSIENNE

La section soleuroise de l'Association des Jurassiens-Bernois de l'Extérieur, dont le Président est M. B. Amez-Droz, de Soleure, et le secrétaire M. E. Rufener, de Granges, diffuse le communiqué suivant :

« A l'issue d'une séance d'information qui a eu lieu le 19 mai à Granges, la section soleuroise de l'Association des Jurassiens-Bernois de l'Extérieur a décidé de publier la résolution suivante :

« La Société Jurassienne d'Emulation tiendra son assemblée générale le 5 juin à Saint-Imier.

« A l'ordre du jour figure notamment une conférence de M. Joseph Hanse, professeur à l'Université de Louvain et membre de l'Académie Royale de Langue et de Littérature Française de Belgique, qui parlera du sujet suivant : "La nouvelle universalité de la langue française".

« Le comité directeur de la Société Jurassienne d'Emulation oublie cependant de préciser que M. Joseph Hanse est aussi membre du conseil d'administration de la "Fondation Plisnier", fondation dont est issu le "Comité de l'Ethnie Française".

« On sait d'autre part que l'Ethnie Française, en entreprenant un vaste regroupement des peuples francophones d'Europe et du Canada, tend à poursuivre un but politique lointain, celui de l'Europe des Ethnies, qui ferait bon marché des Etats Fédérés, et, par conséquent, mettrait en danger la structure même de la Confédération Suisse. Cette idéologie d'inspiration étrangère a d'ailleurs été sévèrement condamnée le 2 février 1964 par M. le Conseiller Fédéral Von Moos, alors Président de la Confédération, lors de la célébration du cinquantenaire de la nouvelle Société Helvétique.

« D'autre part, il s'avère évident que le Comité de l'Ethnie Française assure de son appui, tout au moins moral, le séparatisme jurassien.

« En conséquence, les Jurassiens-Bernois de Langue française résidant dans le canton de Soleure se demandent s'il est opportun que M. Hanse prenne la parole à Saint-Imier au cours de l'assemblée générale d'une association dont les statuts proclament la neutralité politique, et qui accepte une aide substantielle de l'Etat de Berne. »

DECES DE L'ANCIEN CONSEILLER D'ETAT MAX OBRECHT

L'ancien Conseiller d'Etat soleurois Max Obrecht est décédé mercredi 26 mai à Soleure, dans sa 71^e année.

Le défunt était né en 1894 à Granges. Il était le fils du fabricant de montres Emil Obrecht. Après des études au Gymnase de l'Ecole Cantonale de Soleure et aux Universités de Berne, Paris et Berlin, il obtint le titre de docteur en droit de l'Université de Berne et le brevet soleurois d'avocat en 1922. La même année, il entra au service de l'Etat soleurois, où, pendant trois ans, il fut secrétaire juridique du département du commerce, de l'industrie et des assurances sociales, qui est aujourd'hui le département de l'économie publique. Puis, pendant trois autres années, il fut secrétaire de la commission supérieure des recours, et ensuite secrétaire du département de l'intérieur. En mai 1929, il fut élu au grand conseil, puis en décembre 1930 au Conseil d'Etat en tant que représentant du parti conservateur.

Max Obrecht assuma tout d'abord la direction du département de l'intérieur, et également, un peu plus tard, celle du département de la justice. En 1947, il devint suppléant au tribunal fédéral. En 1959, il quitta le département de l'intérieur et se chargea de la direction du département de police et des affaires militaires. A six reprises, il fut président du gouvernement soleurois. A fin juillet 1961, il quittait le Conseil d'Etat. Au service militaire, Max Obrecht fut, pendant la première guerre mondiale, lieutenant d'infanterie, puis, dès 1924, officier de justice, ensuite colonel de justice, grand juge du tribunal territorial 2b (1942-1947), et fut à disposition du grand auditeur.

Max Obrecht a marqué de son empreinte la législation soleuroise de ces trente dernières années. Il est notamment l'auteur de plusieurs révisions de la constitution cantonale, d'ordonnances intéressant le cadastre, les actes notariés, l'état civil, ainsi que de plusieurs lois.

Max Obrecht fut aussi président de la Société soleuroise des Juristes, et, ces derniers temps, président de la commission cantonale pour la lutte contre le renchérissement. Il fut aussi, pendant plusieurs années, président du parti populaire conservateur du canton de Soleure.

CANTON DE TESSIN

LES CHANCES DE REALISATION DU TUNNEL DE BASE DU ST-GOTHARD

Les sondages de Gana Bubaira (Tessin), nécessaires pour évaluer à coup sûr les chances de réalisation, du point de vue géologique, du projet de tunnel de base du Saint-Gothard, actuellement à l'étude au Département fédéral

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

des transports et de l'énergie, sont maintenant terminés. L'entreprise bâloise Haniel et Lueg, qui a assumé cette tâche, a donné une conférence de presse pour exposer les méthodes employées pour exécuter sa difficile tâche. Le projet de tunnel de base du St-Gothard et de sa ligne de chemin de fer avait été élaboré en 1961-62, par Electro-Watt, qui en avait reçu mission du groupe d'étude du tunnel du St-Gothard, du département de l'intérieur. Pour réaliser un tunnel de base de 45 km 32, qui réduirait de 30 km environ la longueur de l'actuelle voie ferrée, on s'est trouvé en face de divers problèmes géologiques, posés par le massif alpin dont on prévoyait le percement. On rencontre en effet, du Nord au Sud, le massif de l'Aar, le massif intermédiaire du Tavetsch, celui du Saint-Gothard et les couches alluviales de la rivière Tessin. Bien que la conformation géologique de la région à l'étude soit relativement simple, la zone mésozoïque du Piora semblait devoir présenter des difficultés. Les travaux préliminaires dirigés par le professeur Dal Vesco et par l'ingénieur F. Bianconi, ont démontré la nécessité de procéder à un certain nombre de sondages. Un premier sondage fut donc effectué à Campo Solaro, jusqu'à la profondeur de 700 m. Un autre sondage plus profond fut entrepris à Gana Bubaira, où l'on atteignit la profondeur de 1.500-1.700 m. Pour installer un chantier dans cette localité, il fallut faire intervenir un grand hélicoptère de l'Héliwiss et pour les transports très lourds, le plus puissant hélicoptère d'Europe, un VFW S-64, de fabrication allemande, qui peut transporter une charge utile de 7.500 kilos. N'étant reliée par aucune route à la plaine, la localité de Gana Bubaira ne put être atteinte que par ce moyen de transport. C'est le gros hélicoptère qui transporte les diverses parties de la tour de sondage, de 7 tonnes chacune et les moteurs de la pompe pour les sondages hydrauliques. Les sondages allaient revêtir trois formes, forage avec trépan rotatif, forage avec turbine de pénétration et carottage avec une fraise circulaire de diamant. Pour prélever des échantillons de roche dure, toutes ces opérations ont été réalisées pendant l'hiver, dans une localité isolée et sise entre de hauts massifs alpins. Les résultats de ces sondages ne seront communiqués qu'une fois que la commission fédérale chargée de la question en aura pris connaissance.

MAGNIFIQUE REUSSITE DE LA FETE DES FLEURS DE LOCARNO

Le temps a été magnifique, dimanche 6 juin, à Locarno, pour la traditionnelle « fête des fleurs », qui avait cette année un caractère particulier, à la suite du 40^e anniversaire du Pacte de Locarno. Grâce au beau temps, Locarno a été littéralement envahie par des dizaines de milliers de personnes venues de tous les pays d'Europe, d'Italie en particulier.

Le clou de la manifestation a été le cortège fleuri, dont plus de 40.000 personnes étaient venues pour le contempler. Tous les billets ont été vendus, et le public n'a pas caché son admiration en applaudis-

sant les 33 chars fleuris, les fanfares et les groupes folkloriques qui, cette fois, formaient deux groupes : le premier était intitulé « Fleurs et paix », et le deuxième, de caractère typiquement tessinois, « Notre folklore ».

Parmi les groupes étrangers, on signalait la fanfare militaire anglaise « Band of the 15th-19th King's Royal Hussars », la fanfare allemande d'Andernach « Rot-Weisse Hussards », le groupe des danseurs folklorique de Skopje, en Yougoslavie, le groupe belge des « Endiablés de Mons », le groupe tchécoslovaque de gymnastique « Sokol », et plusieurs fanfares italiennes. La participation des fanfares et des chorales suisses a été exceptionnellement réussie elle aussi. Il y avait « La Chanson Neuchâteloise », de Neuchâtel, le corps de musique de Wintherthour-Neftenbach, le groupe « La Chanson Brevotoise », de Moutier et le groupe « Ceux de Lausanne ».

Mais, une fois encore, c'est le groupe des chars fleuris qui a le plus attiré l'attention du public. 300.000 fleurs sont arrivées dans la matinée à Locarno, par train spécial, venant de la Riviera Ligure. Les décorateurs ont ensuite orné pendant tout la nuit les chars que l'on devait présenter.

DECES D'UN JOURNALISTE

Lundi 14 juin, vers 23 heures, est décédé à Bellinzona, frappé par une crise cardiaque, le journaliste bien connu Alberto Barberis, de Lugano, depuis de nombreuses années chef du service des actualités de la radio de la Suisse italienne. M. Barberis, né en 1913, avait fait ses débuts dans le journalisme sportif. Ses fonctions l'avaient appelé à s'occuper des problèmes politiques nationaux et internationaux. Toutefois il n'avait jamais oublié sa passion de jeunesse et s'occupait encore activement de cyclisme. Il dirigeait même une équipe de coureurs. La mort l'a frappé précisément à Bellinzona où il était arrivé avec le Tour de Suisse cycliste, dont il faisait chaque soir un commentaire à la radio.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DE LA TV TESSINOISE

Le comité de la Corsi (Cooperativa Radio Svizzera Italiana) a nommé directeur de la Télévision de la Suisse italienne, M. Franco Marazzi. M. Marazzi est né à Lugano le 4 novembre 1925. Après avoir obtenu la maturité classique au lycée cantonal, il suivit, de 1944 à 1950, des cours d'architecture à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, et de lettres, et philosophie aux Universités de Florence et de Milan. Pendant plusieurs années, il collabora aux programmes de la Radio de la Suisse italienne. Mais en 1954, il fut transféré à Zurich, à la Télévision Suisse où il fut nommé, en 1958, chef des programmes de langue italienne. Il rentra à Lugano en 1960 pour diriger et organiser la Télévision de la Suisse italienne. L'expérience de M. Franco Marazzi lui a valu, ces dernières années, de s'occuper de tâches importantes, même à l'étranger, où on a reconnu ses mérites.

LE CANAL VENISE-LOCARNO ET LE TUNNEL ROUTIER DU SAINT-GOTHARD

L'opinion publique tessinoise a été vivement émue ces derniers jours par deux nouvelles émanant du Palais Fédéral : l'opposition à la réalisation du canal navigable Venise-Locarno et l'opinion favorable au prélèvement de péages pour le passage des tunnels routiers au travers des Alpes.

Le directeur du comité pour la voie navigable Venise-Locarno, M. Camillo Beretta, a fait de longues déclarations à la radio et à la télévision pour protester contre cette décision qui touche profondément le Tessin du point de vue politique et du point de vue économique. En effet, en niant la nécessité de cette voie navigable, les autorités fédérales montrent qu'elles ne se rendent pas compte de la situation réelle des Tessinois et en particulier de la situation particulière de la région de Locarno, où la transformation du Piano de Magadino ou d'une grande partie de cette plaine en région industrielle, dépend de façon absolue des possibilités de transport, à prix abordables, des matières premières qui pourraient y être travaillées. Le « non » du Conseil Fédéral est donc une décision très grave qui affecte profondément les Tessinois.

Pour la question des péages, le directeur du département cantonal des Ponts et Chaussées, M. Argante Righetti, a convoqué une conférence de presse pour exposer la protestation officielle envoyée au Conseil fédéral le 25 mai. Avant tout, le Conseil d'Etat tessinois remercie le Conseil Fédéral d'avoir reconnu en 1964 la nécessité d'inclure le tunnel routier du Saint-Gothard dans le réseau des routes nationales suisses et d'avoir proposé aux Chambres de décréter cette décision, sans aucune condition concernant la question des péages. Mais le Conseil d'Etat tessinois manifeste son regret à l'attitude du Conseil fédéral qui, dans une lettre adressée aux cantons, le 15 janvier 1965, appelés à donner leur opinion, a clairement déclaré être favorable au prélèvement de péages.

Le Conseil d'Etat tessinois déclare que les arguments du Tessin doivent être examinés avec plus d'attention que ceux d'autres parties du pays, pour les raisons suivantes :

— L'imposition des péages pour l'usage des tunnels routiers du réseau des routes nationales pose au Tessin de graves problèmes d'ordre politique et moral.

— Le canton du Tessin est depuis de longues années le seul canton qui ne dispose pas d'une liaison routière praticable pendant toute l'année avec le reste de la Confédération.

— Le Saint-Gothard, où passe le trafic entre le Tessin et la Confédération, est fermé pendant six mois en moyenne.

— Le Passo del Lucomagno, qui n'a pas l'importance du Saint-Gothard, est fermé pendant plusieurs mois et il en va de même pour le San Bernardino aux Grisons.

La situation économique actuelle du canton est telle qu'une autre imposition susceptible d'augmenter les frais

de transport aura des conséquences fâcheuses : il faut considérer que 77 % environ des relations commerciales tessinoises se développent avec les cantons confédérés et seulement 23 % avec l'Italie, et que le tourisme « la seule activité du canton qui a pu se développer dans l'après-guerre à un rythme supérieur à la moyenne suisse » (rapport Kneschaureck) dépend désormais d'une plus grande fluidité du trafic dans la région des Alpes. L'isolement a toujours été l'une des causes principales de la faiblesse de l'économie tessinoise : pour cette raison le canton, déjà au début du siècle passé, a consacré une grande partie de ses revenus à la construction d'un réseau routier, à l'amélioration duquel on a consacré dans les dernières six années environ 135 millions de francs.

Pour ces motifs et pour toute une série de constatations exposées dans son mémoire de 24 pages, le Conseil d'Etat du Tessin se déclare opposé à toute sorte de péage à prélever pour l'usage des tunnels routiers et demande en revanche que la Confédération subventionne les frais d'exploitation et d'entretien des tunnels en question.

CANTON DE VALAIS

FETE DES COSTUMES EN VALAIS

Plusieurs milliers de personnes ont assisté dimanche 6 juin, par un temps gris, à la 22^e fête valaisanne des costumes. Une trentaine de groupes parmi les plus représentatifs des traditions du vieux pays défilèrent dans les rues pavées du hameau de Champlan, au-dessus de Sion.

Plusieurs groupes représentant des sociétés valaisannes fondées hors du canton étaient également de la fête.

L'organisation de cette manifestation, qui jouit d'un succès grandissant en Valais, avait été confiée au groupe des « Bletzettes » fondé il y a une dizaine d'années.

CANTON DE VAUD

PLONGEE DU MESOSCAPHE EN L'HONNEUR DE L'AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS A BERNE

Accueilli par M. Gabriel Despland, président du Comité d'Organisation de l'Exposition Nationale, M. True Davis, Ambassadeur des Etats-Unis à Berne, accompagné de Madame et de Mme True Davis mère, ainsi que de M. et Mme Steiner, attaché culturel, a plongé à bord du mésoscaphe « Auguste-Picard », lundi 14 juin, à 16 h.

Au cours de cette plongée, spécialement organisée en l'honneur de l'ambassadeur des Etats-Unis, les participants, au nombre desquels se trouvaient aussi

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

des représentants des autorités lausannoises et de la direction de l'Exposition Nationale, ont pu examiner à loisir, à 100 m de profondeur, le fond du Léman. Une excellente visibilité de plusieurs mètres a permis à M. True Davis et à sa suite de découvrir des paysages sous-lacustres.

Lors d'une brève cérémonie à bord, l'on a remis à l'Ambassadeur un souvenir de sa première plongée sous-lacustre.

RENCONTRE SUISSE

Les rencontres suisses ont tenu à Lausanne leur assemblée générale, sous la présidence de M. Jean-Jacques Schwarz, directeur du centre de la Fédération horlogère. A cette occasion, le comité directeur a rendu publiques les propositions essentielles d'un mémoire concernant les objecteurs de conscience. La première de ces propositions touche la création d'une commission spéciale devant laquelle les objecteurs de conscience seraient convoqués en premier lieu. Les rencontres suisses préconisent ensuite l'institution d'un service charitable pour les objecteurs de conscience, reconnus sincère. Service charitable qui serait effectué dans certains établissements hospitaliers et correspondrait à l'idéal de charité dont les objecteurs de conscience se prévalent. Au cours de cette assemblée, MM. H. Brandt et Fr. Landry ont présenté la genèse des films de l'Exposition Nationale et les projets concernant le grand film qu'ils entendent réaliser sur la condition de l'homme d'aujourd'hui. Le président des rencontres suisses a relevé que cette forme d'information répondrait à une nécessité et qu'il était indispensable de soutenir l'initiative de MM. Brandt et Landry.

FONDATION GENERAL GUISAN

L'assemblée générale annuelle de la fondation Général Henri Guisan s'est tenue à Lausanne. La fondation continue de s'intéresser à la formation professionnelle des jeunes gens et des jeunes filles dont le père, malade ou victime d'accident au service militaire, n'est pas en mesure d'assurer matériellement une partie des frais d'apprentissage ou d'école. Pour ce faire, elle a dépensé en 1964 une somme de francs 54.050.

CHANGEMENTS A LA « GAZETTE DE LAUSANNE »

Le Conseil d'Administration de la Société de la « Gazette de Lausanne et Journal Suisse S.A. » a publié un communiqué dans lequel il annonce que les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale ordinaire, ont été informés que la proposition leur serait faite l'année prochaine d'élire en qualité d'administrateur M. Pierre Beguin, qui résignera ses fonctions de Directeur du Journal qu'il a occupées pendant vingt ans. M. Pierre Beguin continuera toutefois à publier régulièrement des chroniques dans les colonnes du Journal.

Dès le 1^{er} avril 1966, les fonctions de Rédacteur en chef seront assumées par M. Frank Bridel qui fit à la rédaction de la « Gazette » ses débuts de journaliste et qui est actuellement correspondant à Paris de la « Tribune de Genève », après l'avoir été à Berne.

D'autre part, l'entrée en service dès l'automne 1966 d'une nouvelle rotative entraînera un changement du format de la « Gazette » et sera l'occasion d'un renouvellement de la formule même du journal. La rédaction et ses divers services, actuellement à la rue de Genève, s'installeront dans le bâtiment que l'imprimerie centrale est en train de construire à la rue de la Vigie.

VIF INTERET A L'ETRANGER POUR LE C.F.H. INSTITUT HORLOGER DE LAUSANNE

Le Centre International de Formation de l'Industrie Horlogère Suisse (C.F.H.) a reçu le 18 mai la grande association des bijoutiers anglais « National Association of Goldsmiths » qui tient cette année son Congrès à Montreux, du 17 au 19 mai. A cette occasion a été proclamé le palmarès du concours organisé en Angleterre conjointement par l'Association des Bijoutiers, une revue professionnelle de l'Horlogerie-Bijouterie et la Fédération Horlogère Suisse. Ces organisations offrent aux deux gagnants une bourse d'étude pour un cours de trois semaines au C.F.H. à Lausanne.

La veille même, un autre groupe de 50 horlogers venus également d'Angleterre avait tenu, lui aussi, à visiter le C.F.H.

La Belgique, de son côté, avait convié le Directeur Général du C.F.H., M. J.-J. Schwarz, à prononcer une conférence lors de la Journée de l'Horlogerie de la Foire Internationale de Bruxelles. Ce sont quelque 450 importateurs et détaillants qui ont répondu à l'invitation du Comité National Belge de l'Horlogerie pour entendre un exposé intitulé « De la motivation à la vente ».

Quelques jours auparavant, M. P. Bellmann, Directeur du C.F.H., à l'occasion d'un voyage d'étude au Moyen-Orient, avait été invité par le Syndicat des Horlogers à Beyrouth. C'est devant une centaine de spécialistes venus de tout le Liban que le conférencier a pu présenter le C.F.H. et parler du rôle de la formation continue dans la solution des problèmes du commerce horloger.

UNE COMMISSION DES EGLISES ROMANDES SE PENCHE SUR LA QUESTION DES MARIAGES MIXTES

Crée au printemps 1964 par une décision de la conférence des Eglises Romandes, officiellement soutenue par les autorités synodales, la commission pour l'étude des mariages mixtes, que préside le pasteur W. Gonseth, de Porrentruy, prend actuellement contact avec le corps pastoral de Suisse romande en lui envoyant ses premiers documents : l'un d'entre eux est une « information sur la posi-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

tion actuelle du problème des mariages entre protestants et catholiques-romains ». Il déclare en substance :

« Après s'être réjouis du climat nouveau suscité par la création à Rome d'un secrétariat pour l'Unité, les auteurs de l'information constatent que " l'ouverture romaine a suscité chez de nombreux fidèles des deux confessions des espoirs exagérés ". Dans l'attente du schéma conciliaire sur le mariage, ils se proposent de mettre à disposition des pasteurs romands " les informations qui leur permettent de dissiper les illusions, les équivoques et les malentendus ".

« Si des concessions ont pu être observées, " de telles nouveautés ne doivent pas induire en erreur pasteurs et fidèles. Elles sont, pour le moment, inspirées sans doute par le respect pour le conjoint non romain, mais constituent des mesures d'exception, des concessions de forme qui peuvent faciliter dans certains cas la conclusion du mariage dans l'Eglise romaine. Ces innovations, loin de résoudre le problème, créent de la confusion dans l'esprit du public ".

« Sur le plan pratique, les auteurs de l'information souhaitent que " les unions mixtes soient suivies par le pasteur et le prêtre " et que la question de l'éducation religieuse des enfants soit " clairement discutée avant le mariage ". En outre, la commission déconseille vivement aux pasteurs de participer sous une forme quelconque à une cérémonie catholique de mariage, ce qui ne pourrait que créer des malentendus, se fondant sur la décision de la commission théologique de la Fédération des Eglises Protestantes de la Suisse, elle estime enfin que le pasteur doit refuser toute seconde bénédiction ou cérémonie d'une autre forme que pourraient demander des conjoints mariés dans l'église romaine. »

Comme les Eglises Romandes seront de plus en plus conduites d'une part, à dire publiquement ce qu'elles pensent de ces mariages mixtes, et d'autre part, à s'engager dans un travail commun avec l'Eglise Catholique-Romaine, il paraît nécessaire d'aboutir à une certaine entente sur la doctrine réformée du mariage, entente à laquelle la commission d'étude des mariages mixtes espère contribuer. Un effort de réflexion s'impose non seulement à cause de l'interpénétration des populations et la présence de nombreux travailleurs étrangers qui conduisent à une constante augmentation des mariages mixtes, mais aussi parce que nombre de ces foyers mixtes sont menacés de sombrer dans l'indifférence. Pour venir en aide à ces couples, la commission se propose de mettre bientôt à leur disposition des textes, des hymnes et des prières, approuvés par les églises, qui leur permettraient une pratique commune de la piété.

« ALIENOR » AU THEATRE DU JORAT

En hommage à René Morax, son créateur, le théâtre du Jorat a repris « Aliénor », légende en quatre actes créée en 1910. La première représentation a eu lieu samedi 5 juin,

en présence de très nombreuses notabilités du monde politique, littéraire, musical, et en présence aussi, selon la tradition de Mezières, du Conseil fédéral représenté par MM. Chaudet, Wahlen, Tschudi, Von Moos et Bonvin. Les décors, ce sont ceux de la création, dus à Jean Morax, les costumes d'après les dessins de Forst, créateur des costumes de la fête des vigneron de 1955. A côté des acteurs du théâtre de Lausanne et de la Radio Suisse Romande, on a fait appel, pour les deux rôles principaux à deux comédiens parisiens, Mme Danielle Volle, du Théâtre du Gymnase et Bernard Dhéran, de la Comédie-Française. Les chœurs sont dirigés par Robert Mermoud, de Montreux, et la mise en scène est assurée par Jacques Béranger.

Cette reprise d'Aliénor est aussi un hommage à Gustave Doret, le musicien, dont la partition demeure d'une jeunesse étonnante.

La représentation a connu un très vif succès. Après les nombreux rappels, la cantine de fête, selon la tradition, reçut les invités qui entendirent des allocutions de M. Frédéric Fauquex, ancien conseiller aux Etats, président du Théâtre du Jorat et M. Tschudi, Conseiller fédéral qui releva l'importance du rôle joué par le Théâtre du Jorat dans la vie intellectuelle du pays et pour le développement du théâtre national populaire.

SEMINAIRE « JEUNESSE ET ECONOMIE » A CHEXBRES

Quelque 50 membres du corps enseignant et invités ont participé à Chexbres au 7^e séminaire organisé par la Société Pédagogique de Suisse Romande et le centre d'information et de public relations de Genève.

Le but de ces rencontres annuelles tend à favoriser les contacts entre les milieux économiques ou politiques de notre pays et le corps enseignant qui doit, en connaissance de cause, préparer à la vie professionnelle et civique les jeunes dont il a la charge. Le thème du séminaire de cette année, « La cité, l'école et l'entreprise », a permis à M. A. Veillon, président de la Société Pédagogique de Suisse Romande, de poser le problème de l'intégration des jeunes à la collectivité à laquelle ils appartiennent. Les milieux professionnels et politiques portent autant que le corps enseignant la responsabilité de pallier le manque croissant d'intérêt que les jeunes manifestent à l'égard de ces collectivités.

Dans un exposé, M. Paul Torche, Conseiller d'Etat de Fribourg, a parlé du rôle du citoyen dans la cité. Tout en reconnaissant que la complexité de nos institutions politiques et une certaine ankylose administrative sont en partie la cause de l'abstentionnisme civique que nous déplorons, M. Torche estime que le citoyen a le devoir de s'informer des grandes options de l'Etat et de s'en sentir responsable. Mais ce sens de la responsabilité civique, élément indispensable de la véritable démocratie, doit être inculqué sur les bancs d'école déjà par le truchement des maîtres. La mission des éducateurs est donc d'une impor-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

tance essentielle pour favoriser l'intérêt civique et le sentiment d'appartenance à une communauté nationale.

Au cours d'un dialogue engagé avec le président de la Société Pédagogique, M. Jacques Freymond, directeur de l'institut universitaire de hautes études internationales, a affirmé qu'une partie importante de notre jeunesse était beaucoup plus désireuse de s'intéresser à la vie civique qu'on le croit généralement. Après un exposé de M. F. Buhler, directeur de l'Union de Banques Suisses à Genève, sur la politique et le mécanisme des grandes banques helvétiques, quelques heures furent réservées à un travail de groupes où les participants purent discuter en profondeur les avis exprimés au cours de ces deux utiles journées.

LE PRIX PAUL BUDRY

La Fondation Paul Budry, créée en 1959 par M. A. Helbling pour honorer la mémoire de l'écrivain et poète décédé le 5 mai 1949, décerne, tous les deux ans, un prix aux auteurs de langue française qui ont écrit les meilleurs ouvrages sur la Suisse ou une de ses régions. Ce prix Paul Budry a été décerné pour la deuxième fois, dans la maison Pro Arte de St-Saphorin, au cours d'une cérémonie présidée par M. H. Perrochon, président de la Société des écrivains vaudois, en présence de nombreuses personnalités du tourisme, qui collaborent à la Fondation, du monde des lettres et des arts, de M. Gabriel Despland, représentant l'Expo. Nationale et l'Office Suisse du Tourisme, de M. Roland Ruffieux, directeur de la bibliothèque nationale.

Un des prix, d'une valeur de mille francs, a été remis à M. Jacques Guillerme, pour son article paru dans « Connaissance du monde » de novembre 1964, intitulé « Réflexions sur l'Exposition Nationale suisse ».

L'autre prix, mille francs, revient à M. Georges Duplain, correspondant de Berne de la « Gazette de Lausanne », pour ses articles remarquables et remarqués parus l'an passé dans « La Gazette de Lausanne » sous le titre « La Suisse en 365 anniversaires ». Ces articles viennent de sortir en un superbe volume de 500 pages paru aux Editions du Panorama à Bienne. Travail de journaliste autant que d'historien, qui éveille le goût de savoir comment notre communauté est devenue ce qu'elle est et qui satisfait aussi « ce besoin d'aimer » nécessaire aux patries comme aux familles.

CANTON DE ZURICH

OSCAR REINHART A 80 ANS

Le célèbre collectionneur d'œuvres d'art Oscar Reinhart a fêté à Winterthour son 80^e anniversaire. A cette occasion, il a fait don à la ville d'une sculpture monumentale

intitulée « Maja », due au ciseau de Gerhard Marcks. La collection privée d'Oscar Reinhart réunit des œuvres de choix, harmonieusement groupées, de grands maîtres européens, allant de Von Cranach et Grunewald au Greco et Goya, en passant par Claude Lorrain. Cette collection est une des plus importantes du monde, et elle constitue en elle-même une œuvre d'art.

OBSEQUES DE MAX RYCHNER

En présence d'un nombreux public, réuni en l'Eglise Saint-Pierre de Zurich, dont nombre de représentants de la vie intellectuelle, se sont déroulées les obsèques de Max Rychner.

Le pasteur Karl Zimmermann rappela la vie et les œuvres du défunt, qui avait reçu de Dieu ses dons extraordinaires.

Le professeur Max Vehrli, qui parlait aussi au nom de la société des écrivains, rendit hommage au connaisseur en littérature et au poète que fut Max Rychner.

Enfin, l'on entendit M. Erwin Jaeckle, rédacteur en chef de la « Tat », qui adressa un adieu ému à l'homme et à l'ami.

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE LA FONDATION GOTTFRIED KELLER A ZURICH

A l'occasion du 75^e anniversaire de la Fondation Gottfried Keller, le Kunsthaus de Zurich a organisé dans le cadre du festival de juin une exposition d'« Art suisse de 9 siècles », qui a été inaugurée par des allocutions de M. Tschudi, président de la Confédération et de M. Stettler, président de la Fondation.

La Fondation Gottfried Keller remonte à un legs de Mme Lydia Welti-Escher, fille du créateur du tunnel du Gothard, Alfred Escher. Ce legs à la Confédération était destiné à acquérir des œuvres d'art. Il y en a aujourd'hui près de 300, réparties dans les musées suisses. De là l'importance de l'exposition zuricoise.

Dans son allocution, M. Tschudi a loué les efforts de la Fondation qui ont porté leurs fruits. Il en a profité pour évoquer certaines tâches de la Confédération, relevant qu'il était toujours demandé davantage à la Caisse Fédérale. M. Tschudi a ensuite remercié M. Stettler, qui se retire après 17 ans de présidence. Il a félicité son successeur, le professeur E. Gradmann.

ARTISTES SUISSES A L'ETRANGER

Le Chœur de l'Engadine, accompagné par le Groupe de Concert de Musique Ancienne de Zurich et un groupe bâlots d'instruments anciens, a donné dix concerts dans les principales salles d'Israël et à la radio de ce pays. Sous la direction de Hannes Reimann, elle a interprété notamment des compositions de Heinrich Schütz sur des textes de l'Ancien Testament. Les solistes étaient Lilly Jaermann, Fraulein Haasemann, Eugen Kuenzler et Paul Bruggmann.